

Livret d'accueil



Vous souhaitez réussir l'intégration d'un nouveau salarié ?



En pratique :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA17) vous accompagne dans la création d'un livret d'accueil personnalisé de votre entreprise, favorisant la démarche d'intégration d'un nouveau collaborateur.

Si recruter est un enjeu crucial pour le développement futur de votre entreprise, l'intégration d'un nouveau collaborateur est également une étape à ne pas négliger. Mettre en place un livret d'accueil personnalisé vous permet :



- D'identifier**, les informations relatives à l'entreprise et à son environnement,
- De repérer** les savoirs fondamentaux à transmettre durant la phase de tutorat,
- De mettre en œuvre** un appui méthodologique à l'accueil et à l'intégration du salarié,
- De favoriser** les conditions d'accueil de votre nouveau collaborateur.

A l'issue de la prestation, la CMA 17 vous remet un CD ROM comprenant votre livret d'accueil personnalisé, la procédure d'accueil et de tutorat associée, la charte de tutorat, un programme de formation individuel.

Les principaux points étudiés :

- La carte d'identité, l'historique, les valeurs et l'organisation de l'entreprise
- La vie pratique
- Les règlements généraux
- Les devoirs du tuteur, du nouvel arrivant, de l'entreprise dans le cadre du tutorat
- Les modalités d'accueil
- Le programme individuel de formation du nouveau collaborateur

Livret d'accueil



Ils nous ont fait confiance

Grâce aux experts en Ressources Humaines de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, j'ai compris tout l'enjeu de l'accueil et de l'intégration d'un nouveau collaborateur. Le livret d'accueil a permis à la nouvelle vendeuse de s'adapter rapidement à son poste de travail, de s'intégrer à l'équipe, et d'appréhender plus facilement les spécificités de notre boutique.



En savoir plus :

Les compétences et la motivation de vos collaborateurs sont la force de votre entreprise.

Les clefs d'une intégration réussie dans l'entreprise :

- **L'information** des équipes avant l'arrivée du nouveau venu
- **La préparation** de l'espace de travail du futur collaborateur
- **La mise en place** d'un livret d'accueil
- **L'établissement** d'une procédure de tutorat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous conseille et vous accompagne dans l'ensemble de votre démarche.

Contactez-nous

Chargé de développement en Ressources Humaines

05 46 50 03 05

Lionel LE KYHUONG

l.lekyhuong@cm-larochelle.fr

Tarifs

€

Nous consulter



www.cm-larochelle.fr

CMA 17 - 107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA ROCHELLE Cedex1